



À : Tous les membres

Date : Le 11 décembre 2019

Objet : Ratification des ententes collectives ARRQ-AQPM
Télévision et UDA-AQPM Télévision/Cinéma

—

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, lors d'une assemblée générale spéciale tenue hier, le 10 décembre, les membres de l'AQPM ont ratifié les ententes de principe intervenues, d'une part avec l'ARRQ pour l'entente télévision, et, d'autre part, avec l'UDA pour l'entente télévision et cinéma.

Sous réserve d'une ratification par les membres respectifs de l'ARRQ et de l'UDA, il a été convenu que la nouvelle entente **ARRQ-AQPM Télévision 2019-2022** entrera en vigueur le **1^{er} janvier 2020** et que la nouvelle entente **UDA-AQPM Télévision Cinéma 2020-2023** entrera en vigueur le **2 février 2020**.

Pour de plus amples informations sur ces ententes, nous vous invitons à consulter la présentation *PowerPoint* sur notre site Internet.

Pour conclure, l'AQPM tient à remercier chaleureusement tous les producteurs qui se sont impliqués dans le cadre de ces négociations, et plus précisément Marie-Christine Beaudry (Zone 3), Mélanie d'Astous (DATSIT Sphère), Sophie Deschênes (Sovimage), Sylvie Tremblay (DATSIT Sphère) et Mélanie Viau (KOTV).

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question quant au présent mémo ou auxdites ententes.

Cordialement,

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)